



Décisions du Conseil intercommunal de l'ASIJ

Dans sa séance du 17 juin 2020, les délégués des communes membres de l'ASIJ ont pris les décisions suivantes :

1. Nomination du Président du Conseil intercommunal : M. Bernard Perret de Forel (Lavaux).
2. Nomination du Vice-Président du Conseil intercommunal : M. Benjamin Borlat de Corcelles-le-Jorat.
3. Nomination de deux scrutateurs : Mme Nathalie Zweifel et M. Jean-Luc Eggimann, tous deux de Jorat-Mézières. Nomination de deux suppléants : M. Loïc Bardet de Vulliens et M. Sandro Simonetta de Jorat-Mézières
4. Préavis 05/20 – Comptes 2019 et rapport de gestion 2019 : *les comptes 2019 sont adoptés à l'unanimité ainsi que le rapport de gestion, décharge est donnée au Comité de direction et à la Boursière, avec remerciements.*
5. Un point concernant la section 3, art. 11, al D du règlement du CEt est supprimé sur demande du service juridique de l'Etat de Vaud et préavis favorable du CEt : « ~~S'ils font part de leur candidature...~~ ». De fait, l'UAPE et l'APE ont un siège de droit au CEt.

Au nom du Conseil Intercommunal
de l'ASIJ

Bernard Perret
Président



Fabienne Blanc
Secrétaire